



## Table des matières

|      |                                                                                                                                                                                                                |    |
|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| 1.   | Saisie de la prescription .....                                                                                                                                                                                | 3  |
| 1.1. | <i>Je n'arrive pas à me connecter sur SPICE</i> .....                                                                                                                                                          | 3  |
| 1.2. | <i>Comment éditer une prescription en cas d'erreur de données démographiques ?</i> .....                                                                                                                       | 3  |
| 1.3. | <i>Comment supprimer un doublon de prescription ?</i> .....                                                                                                                                                    | 3  |
| 1.4. | <i>Je n'ai pas terminé de saisir la prescription et je dois interrompre la saisie.</i> .....                                                                                                                   | 3  |
| 1.5. | <i>Le patient n'a pas de numéro IPP.</i> .....                                                                                                                                                                 | 4  |
| 1.8. | <i>Qu'est-ce qu'un « HPO additionnel » ?</i> .....                                                                                                                                                             | 4  |
| 2.   | Apparentés – concerne uniquement les prescriptions maladies rares .....                                                                                                                                        | 4  |
| 2.1. | <i>Je ne réussis pas à prescrire un apparenté.</i> .....                                                                                                                                                       | 4  |
| 2.2. | <i>Comment ajouter ou retirer un apparenté sur une prescription ?</i> .....                                                                                                                                    | 4  |
| 2.3. | <i>Le cas index a été prélevé et les apparentés seront vus dans un second temps. Comment valider la prescription pour que le laboratoire puisse acquitter la réception du prélèvement du cas index ?</i> ..... | 5  |
| 3.   | Validation de la prescription .....                                                                                                                                                                            | 5  |
| 2.4. | <i>Qu'appellez-vous « valider la prescription » ?</i> .....                                                                                                                                                    | 5  |
| 2.5. | <i>Je ne réussis pas à valider la prescription pour la soumettre en RCP / à valider le dossier suite à la consultation.</i> .....                                                                              | 6  |
| 4.   | Soumission de la prescription à la RCP .....                                                                                                                                                                   | 7  |
| 4.1. | <i>Tous les champs sont complétés mais le prescripteur ne réussit pas à valider la prescription.</i> ..                                                                                                        | 7  |
| 5.   | Consentements .....                                                                                                                                                                                            | 7  |
| 5.1. | <i>Comment téléverser le consentement sur SPICE ?</i> .....                                                                                                                                                    | 7  |
| 5.2. | <i>Comment vérifier que le consentement soit bien téléversé ?</i> .....                                                                                                                                        | 7  |
| 5.3. | <i>L'hôpital dans lequel je travaille utilise un autre formulaire de consentement. Puis-je le téléverser ?</i> .....                                                                                           | 8  |
| 6.   | Validation suite à la consultation .....                                                                                                                                                                       | 8  |
| 6.1. | <i>Je ne réussis pas à valider le dossier suite à la consultation</i> .....                                                                                                                                    | 8  |
| 7.   | Notification suite à une non-conformité .....                                                                                                                                                                  | 8  |
| 7.1. | <i>Je reçois une notification par email de non-conformité, que dois-je faire ?</i> .....                                                                                                                       | 8  |
| 7.2. | <i>Comment savoir si une prescription comporte une non-conformité ?</i> .....                                                                                                                                  | 9  |
| 8.   | Environnement SPICE .....                                                                                                                                                                                      | 10 |
| 8.1. | <i>Je ne vois pas la totalité des prescriptions</i> .....                                                                                                                                                      | 10 |
| 8.2. | <i>A quoi correspondent sur l'affichage prescription SPICE, les chiffres sous forme de fraction dans la colonne à droite ?</i> .....                                                                           | 11 |
| 8.3. | <i>A quoi correspond sur l'affichage prescription SPICE « CR Lu/Non Lu » ?</i> .....                                                                                                                           | 11 |



- 8.4. Je n'ai pas trouvé de réponse à ma question. .... 12**
- 8.5. Qui est destinataire des documents téléversés dans « données médicales » ? ..... 12**



## 1. Saisie de la prescription

### 1.1. Je n'arrive pas à me connecter sur SPICE

Si vous rencontrez des difficultés à vous connecter sur SPICE, nous vous invitons à contacter les Chargés de Parcours Génomique (CPG) de SeqOIA par email qui vous porteront assistance : [seqoia@aphp.fr](mailto:seqoia@aphp.fr).

### 1.2. Comment éditer une prescription en cas d'erreur de données démographiques ?

**Si vous souhaitez corriger les données démographiques avant l'étape de validation de la consultation,** cliquez sur « Ajouter un apparenté », les champs des apparentés et du cas index deviendront modifiables.

- Pour les prescriptions maladies rares, vous pouvez corriger les données démographiques jusqu'à l'étape de consultation. Une fois la consultation validée, il n'est plus possible d'effectuer des modifications.
- Pour les prescriptions cancers, il est possible de modifier les informations jusqu'à soumission à la RCP.

**Si une erreur d'identité est constatée à réception des échantillons au laboratoire SeqOIA,** vous recevrez un mail de non-conformité et serez invité à modifier les données discordantes sur SPICE grâce à l'icône du stylo (voir Module de non-conformité page 7).

### 1.3. Comment supprimer un doublon de prescription ?

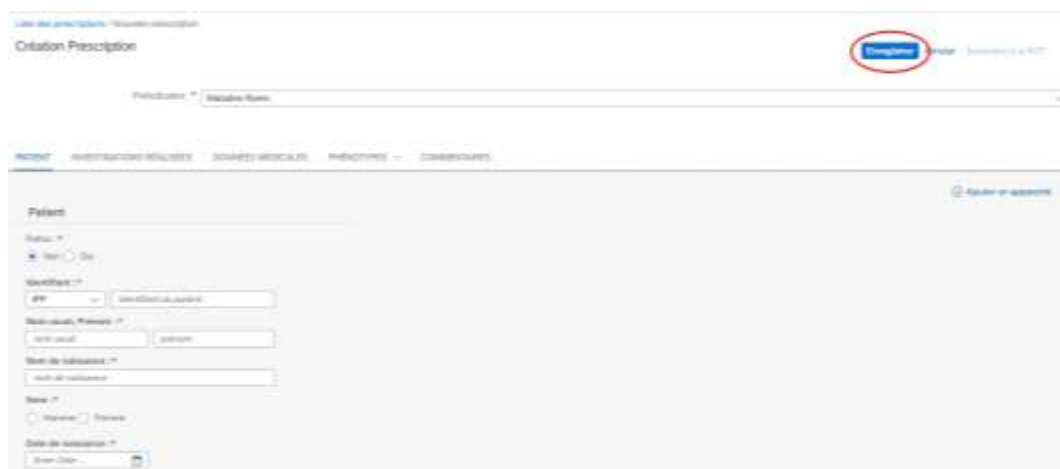
Avant l'étape de validation de la prescription (du statut 'En cours' à « Attente consultation »), il est possible d'abandonner une prescription grâce à l'icône « Abandonner » en haut à droite de la page.

**✗ Abandonner**

Si la prescription est validée, nous vous invitons à contacter le laboratoire ([seqoia@aphp.fr](mailto:seqoia@aphp.fr)) en précisant quelle prescription doit être supprimée pour cause de doublon. Si l'envoi d'un prélèvement a déjà été effectué, il convient de garder la prescription concernée par cet envoi.

### 1.4. Je n'ai pas terminé de saisir la prescription et je dois interrompre la saisie.

Si vous avez à minima renseigné les données du cas index, vous pouvez reprendre la saisie plus tard. Cliquez sur « Enregistrer » en haut à droite de la page. Vous retrouverez la prescription dans le statut « En cours ».



The screenshot shows the 'Création Prescription' form in the SeqOIA SPICE interface. At the top right, there is a blue button labeled 'Enregistrer' which is circled in red. Below the form, there is a section for 'Patient' with various input fields for personal and medical information.



### 1.5. Le patient n'a pas de numéro IPP.

Les numéros IPP concernent uniquement les patients de l'AP-HP. Si le patient est en dehors de l'AP-HP, saisissez « Autre » et mettez « NA » dans la case « identifiant du patient ».

### 1.8. Qu'est-ce qu'un « HPO additionnel » ?

Les HPOs additionnels sont des signes cliniques qui ne sont pas nécessairement liés à une pathologie Orphanet mais que vous souhaitez communiquer à la RCP et aux biologistes interpréteurs.

## 2. Apparentés – concerne uniquement les prescriptions maladies rares

### 2.1. Je ne réussis pas à prescrire un apparenté.

Si vous n'avez pas commencé la prescription par la saisie du cas index, vous ne pourrez pas entrer l'apparenté. Vérifiez que le cas index soit bien renseigné.

### 2.2. Comment ajouter ou retirer un apparenté sur une prescription ?

Vous avez la possibilité d'ajouter ou de retirer un apparenté sur une prescription jusqu'à la validation de la prescription.

- Pour ajouter un apparenté, cliquez sur l'icône « Ajouter/modifier un apparenté ».
- Pour retirer un apparenté, cliquez également les icônes « Ajouter/modifier un apparenté » puis « croix ».

Si vous cliquez sur « Ajouter un apparenté », un apparenté supplémentaire vide apparait. Si le but de l'action était uniquement de supprimer un apparenté existant, il faut alors penser à supprimer également l'apparenté vide.



**N.B.** : Une fois la prescription validée, il n'est plus possible de modifier la liste des apparentés (ajout ou retrait). Pour procéder à une modification, nous vous invitons à :

- Contacter le laboratoire par e-mail ([seqoia@aphp.fr](mailto:seqoia@aphp.fr)) en précisant votre demande (ajout ou retrait d'un apparenté).
- Ajouter un commentaire au sein de la prescription pour signaler cette demande de modification.

### 2.3. Le cas index a été prélevé et les apparentés seront vus dans un second temps.

*Comment valider la prescription pour que le laboratoire puisse acquitter la réception du prélèvement du cas index ?*

Le laboratoire ne pouvant acquitter la réception d'un échantillon sans validation de la prescription, il convient de cocher « vu ultérieurement ou par un autre médecin » pour les apparentés qui n'ont pas encore été vus en consultation. Vous pourrez ainsi valider la prescription et envoyer les prélèvements du cas index.

The screenshot displays three patient profiles in the SPICE interface. Each profile includes fields for 'Nom', 'Prénom', 'Date de naissance', and 'Sexe'. Below these fields are consent forms for 'Consentement' and 'Accord Conservation Données Patient'. The 'Consentement' section has a checkbox labeled 'vu ultérieurement ou par un autre médecin' which is circled in red for each patient. The 'Accord Conservation Données Patient' section contains a checkbox labeled 'Je souscris à la conservation des données'.

## 3. Validation de la prescription

### 2.4. Qu'appellez-vous « valider la prescription » ?

La prescription peut être validée sur le logiciel SPICE à plusieurs statuts :

- 1) En statut « En cours » : pour validation afin de la soumettre à la RCP, cliquez sur « Soumettre à la RCP » en haut à gauche de la page.



Liens des prescriptions / Modification de prescription  
Modification de la prescription: 63E17

Prescriptions: Valades Remy

PATIENT INVESTIGATIONS RÉALISÉES DONNÉES MÉDICALES PHÉNOTYPES COMMENTAIRES

**Patient**

Fonction: ☐ Mère ☐ Doi

Identifiant:

Nom usuel, Prénoms:

Nom de naissance:

Sexe: ☐ Homme ☒ Femme

Date de naissance:

**Mère**

Identifiant:

Nom usuel, Prénoms:

Nom de naissance:

Sexe: ☐ Homme ☒ Femme

Date de naissance:

Liens de parents:

- 2) En statut « Attente consultation » : pour valider afin d'envoyer les prélèvements à SeqOIA : après la consultation avec les patients et le téléversement des consentements, cliquez sur les icônes « Enregistrer » puis « Envoyer ».

Liens des prescriptions / Modification de prescription  
Prescription ID: 63E17  
Statut: 13/08/2020 10:40:20

Type de pathologie: Maladie Rares  
Nom de l'ICP: 2024/LAB/123456789  
Pré-évaluation: 2024/08/12/10:40:20

**Patient**

Identifiant:

Nom usuel, Prénoms:

Nom de naissance:

Sexe: ☐ Homme ☒ Femme

Date de naissance:

**Mère**

Identifiant:

Nom usuel, Prénoms:

Nom de naissance:

Sexe: ☐ Homme ☒ Femme

Date de naissance:

Liens de parents:

## 2.5. Je ne réussis pas à valider la prescription pour la soumettre en RCP / à valider le dossier suite à la consultation.

La validation d'une prescription doit impérativement être exécutée par un prescripteur (médecin), ou un Conseiller en Génétique. Si vous êtes Assistant de Prescription, il est normal de ne pas pouvoir valider la prescription.



## 4. Soumission de la prescription à la RCP

### 4.1. Tous les champs sont complétés mais le prescripteur ne réussit pas à valider la prescription.

Vérifiez que le choix du prescripteur est bien saisi ainsi que la préindication (en haut à gauche de la page). Vérifiez que vous avez cliqué sur « Enregistrer » avant de cliquer sur « Soumettre à la RCP ».

## 5. Consentements

### 5.1. Comment téléverser le consentement sur SPICE ?

Après validation de la prescription par la RCP, vous avez reçu le patient en consultation. Lors de cette consultation, vous lui avez fait remplir le consentement du Plan France Médecine Génomique 2025 adapté à la situation (retrouvez les différents formulaires de consentement sur le site internet du LBM SeqOIA : <https://laboratoire-seqoia.fr/notre-documentation/>).

Vous retrouvez la prescription concernée dans l'onglet « Attente Consultation ». Après avoir cliqué sur la prescription, vous pouvez téléverser le consentement en cliquant sur « Parcourir », puis en cochant la case « J'atteste avoir recueilli le consentement dans les conditions prévues à l'article L145-15.4 du Code de la Santé Publique ». Enfin, n'oubliez pas de sauvegarder le consentement en cliquant sur l'icône disquette. Sans cette sauvegarde, vous ne pourrez pas valider le dossier.

The screenshot shows the 'Patient' details at the top, including 'Identifiant : 000-Test21', 'Nom-cognat, Prénoms : TEST100, 101', 'Nom de naissance : TEST100', and 'Sexe et date de naissance : Femme, 10/09/2020'. Below this, the 'Accord Conservation Données Patient' section is visible. It contains a 'Consentement' dropdown menu with 'Parcourir' selected, a checkbox labeled 'J'atteste avoir recueilli le consentement dans les conditions prévues à l'article L145-15.4 du Code de la Santé Publique' (which is checked), and a 'Sauvegarder' button. A red circle highlights the 'Parcourir' button and the checked checkbox.

### 5.2. Comment vérifier que le consentement soit bien téléversé ?

Cliquez sur l'icône entourée en rouge sur la capture d'écran ci-dessous pour voir le consentement.

This screenshot is similar to the one above, showing the 'Patient' details and the 'Accord Conservation Données Patient' section. It highlights the 'Parcourir' button and the checked checkbox 'J'atteste avoir recueilli le consentement dans les conditions prévues à l'article L145-15.4 du Code de la Santé Publique' with a red circle.



### 5.3. L'hôpital dans lequel je travaille utilise un autre formulaire de consentement. Puis-je le téléverser ?

Non, le formulaire téléversé doit obligatoirement être celui du Plan France Médecine Génomique 2025. Vous pouvez retrouver tous les formulaires de consentement sur le site du LBM SeqOIA : <https://laboratoire-seqoia.fr/notre-documentation/>

Il en existe plusieurs types selon le cas du patient :

| Maladies Rares                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Cancer                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Consentement personne majeure</li><li>- Consentement personne mineure</li><li>- Consentement personne majeure : tiers apparenté</li><li>- Consentement personne majeure sous tutelle</li><li>- Consentement personne mineure décédée</li><li>- Consentement fœtus décédé.</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>- Consentement personne majeure atteinte d'un cancer</li><li>- Consentement personne mineure atteinte d'un cancer</li></ul> |

La non-transmission d'un consentement, ou la transmission d'un consentement autre que celui du PFMG, constitue une non-conformité bloquante pour l'analyse du dossier.

## 6. Validation suite à la consultation

### 6.1. Je ne réussis pas à valider le dossier suite à la consultation

Vérifiez que les consentements ont bien été téléversés et sauvegardés en cliquant sur l'icône disquette. Vérifiez que vous avez bien cliqué sur « Enregistrer » puis « Envoyer » pour valider la prescription.

## 7. Notification suite à une non-conformité

### 7.1. Je reçois une notification par email de non-conformité, que dois-je faire ?

Lors de la réception des échantillons au laboratoire SeqOIA, si votre prescription présente une non-conformité, vous recevrez un mail avec pour objet « [SPICE] NON CONFORMITE » vous en avertissant et vous invitant, le cas échant, à la régulariser.

Il existe 7 non-conformités différentes dont 4 nécessitent une action de votre part dans le logiciel SPICE.

Non conformités de type :

#### 1) Absence de validation de la prescription

Il est impératif de valider la prescription avant envoi des échantillons pour permettre au laboratoire d'acquiescer la prescription. Si votre prescription n'est pas validée dans SPICE, vous recevrez un message du laboratoire vous invitant à la valider dans les meilleurs délais. Dans l'attente, la prescription est mise en quarantaine.

#### 2) Prélèvement non conforme

Vous recevrez un mail automatique vous invitant à envoyer un nouveau prélèvement conforme. Pour ce faire, vous devez imprimer un nouveau bon de prescription sur SPICE, refaire le prélèvement et l'envoyer



au laboratoire SeqOIA. Prévenez-nous de la date prévue du nouveau prélèvement en envoyant un mail à l'adresse [seqoia@aphp.fr](mailto:seqoia@aphp.fr).

### 3) Consentement

Vous recevrez la notification si le consentement est absent ou incomplet. Vous pouvez téléverser le consentement corrigé. Pour supprimer un consentement incomplet, cliquez sur l'icône de la poubelle.

De plus, vous avez la possibilité d'enregistrer un nouveau consentement corrigé jusqu'à la clôture de la prescription. Une fois le compte-rendu biologique déposé, le statut de la prescription passe en « CR Diffusé », il ne vous est plus possible d'apporter des modifications. Si un changement est à effectuer à ce statut de la prescription, contactez le laboratoire en envoyant un mail à l'adresse [seqoia@aphp.fr](mailto:seqoia@aphp.fr).

### 4) Données démographiques

Vous recevrez la notification si les données démographiques sont incomplètes et/ou discordantes avec celles sur le formulaire ou le tube transmis. Vous pouvez corriger les données démographiques erronées en cliquant sur l'icône du stylo.

Sachez que vous avez la possibilité de corriger les données démographiques jusqu'à la clôture de la prescription. Si un changement est à effectuer, la procédure donnée pour le consentement sera applicable également pour les données démographiques.

### 5) Bon de prescription

Si le bon de prescription est manquant ou incomplet, vous serez invité à nous transmettre par email l'ID de la prescription et nous vous demanderons de le déposer dans SPICE dans la section « données médicales ».

**N.B. :** Ce bon contient des données nominatives et ne doit pas être envoyé par mail.

### 6) Délais de prise en charge

Vous recevez automatiquement cet e-mail lorsque le délai entre le prélèvement sanguin et la réception de l'échantillon au laboratoire SeqOIA est supérieur à 7 jours. Ce délai peut affecter la qualité de l'ADN extrait, qui constitue un facteur déterminant de la qualité des données NGS obtenues. Si la qualité de l'échantillon ne répond pas aux prérequis nécessaires à son analyse, vous en serez informé(e) par e-mail et un nouveau prélèvement vous sera demandé.

### 7) « Formulaires »

Vous recevez un mail de ce type si un ADN extrait a été réceptionné sans les informations nécessaires via le formulaire adéquat. Nous vous demanderons de nous envoyer le formulaire dûment complété.

## 7.2. Comment savoir si une prescription comporte une non-conformité ?

Si la prescription comporte une non-conformité, un onglet « NON CONFORMITE » sera visible sur la prescription concernée :

|         |                |                   |              |              |
|---------|----------------|-------------------|--------------|--------------|
| PATIENT | NON CONFORMITE | DONNÉES MÉDICALES | PHÉNOTYPES ▾ | COMMENTAIRES |
|---------|----------------|-------------------|--------------|--------------|



Pour afficher les détails de la non-conformité, cliquez sur l'icône à gauche du type de non-conformité :

PATIENT **NON CONFORMITE** DONNÉES MÉDICALES PHÉNOTYPES COMMENTAIRES

Non-conformité relevée:

 **Donnees Demographique**

Non-conformité relevée le 10/08/2026 18:02:59

Non Bloquant

## 8. Environnement SPICE

### 8.1. Je ne vois pas la totalité des prescriptions

L'affichage des prescriptions dépend de leur statut. Si vous cliquez sur « Attente RCP » par exemple, vous ne verrez que les prescriptions en attente d'être validées par la RCP. Pour voir l'ensemble des prescriptions, quel que soit leur statut, cliquez sur « All » en haut à gauche de la page.

17/25

0 sur 17  
Echec

0 sur 17  
Attente RCP

0 sur 17  
Attente Consult

0 sur 17  
Attente Réception

0 sur 17  
Phase Analytique

0 sur 17  
Validation Intégrale

0 sur 17  
Refusé

0 sur 17  
En Attente

Prescriptions FPM

Liste des prescriptions

Page 1 sur 1 | prescriptions 1 à 17 / 17

Rechercher par ID ou Nom du patient

| ID    | Prescription | Nom du patient   | Date creation       | Date modification   | Prédictation          | Etat              | R   |
|-------|--------------|------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|-----|
| 41086 | 786386       | MMH Mireu        | 03/04/2024 18:08:35 | 03/04/2024 18:03:09 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Attente Réception | 3/5 |
| 64101 | 786386       | TESTES L28       | 10/08/2026 12:49:24 | 03/08/2026 17:02:26 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Attente Consult   | 3/5 |
| 81239 | 786386       | ANAL Anal        | 14/04/2026 12:54:04 | 07/08/2026 14:12:18 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Phase Analytique  | 3/5 |
| 63054 | 786386       | LIU Liu          | 07/08/2026 11:50:06 | 07/08/2026 12:11:37 | ESSAIS-LABO SOMATIQUE | Phase Analytique  | 3/5 |
| 83043 | 786386       | TEST HP Accurate | 03/08/2026 15:08:51 | 03/08/2026 16:21:19 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Attente Réception | 3/5 |
| 61009 | 786386       | ESSAI Un         | 14/07/2026 17:32:16 | 08/08/2026 16:11:07 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Attente Réception | 3/5 |
| 61142 | 786386       | ESSAI Deux       | 15/07/2026 17:33:47 | 15/07/2026 17:34:47 | ESSAIS-LABO SOMATIQUE | Attente Réception | 3/5 |
| 61928 | 786386       | SEC Sec          | 14/07/2026 14:39:06 | 14/07/2026 14:40:37 | ESSAIS-LABO SOMATIQUE | Attente Réception | 3/5 |
| 60111 | 786386       | WWW Wwe          | 14/06/2026 12:10:06 | 28/06/2026 16:04:51 | ESSAIS-LABO CONSTIT   | Phase Analytique  | 3/5 |
| 61047 | 786386       | WWW Wwe          | 14/06/2026 12:11:51 | 28/06/2026 16:13:26 | ESSAIS-LABO SOMATIQUE | Phase Analytique  | 3/5 |



### 8.2. A quoi correspondent sur l'affichage prescription SPICE, les chiffres sous forme de fraction dans la colonne à droite ?

- En statut « Attente consultation », ils correspondent au nombre de consentements téléversés dans SPICE pour cette prescription.
- En statut « Attente réception », ils correspondent au nombre de prélèvements reçus au laboratoire SeqOIA. Si votre prescription comporte un trio et que nous avons reçu au laboratoire 1 échantillon sur les 3, vous verrez apparaître « 1/3 » dans la colonne de droite.

| ID    | Prescripteur | Nom du patient    | Date création       | Date modification   | Prescription          | État              |     |
|-------|--------------|-------------------|---------------------|---------------------|-----------------------|-------------------|-----|
| 63286 | 706295       | MMM Mmm           | 03/09/2026 12:08:05 | 03/09/2026 18:53:03 | ESSAIS-LABO-CONSTIT   | Attente Réception | 1/3 |
| 63343 | 706306       | TEST AP Aссessant | 03/09/2026 18:08:01 | 03/09/2026 18:23:28 | ESSAIS-LABO-CONSTIT   | Attente Réception | 0/3 |
| 63334 | 706306       | ESSAI Un          | 03/09/2026 17:22:56 | 03/09/2026 18:53:03 | ESSAIS-LABO-CONSTIT   | Attente Réception | 0/1 |
| 63142 | 706306       | ESSAI Deux        | 15/07/2026 17:33:47 | 15/07/2026 17:34:47 | ESSAIS-LABO-SOMATIQUE | Attente Réception | 0/1 |
| 62726 | 706306       | ABC Def           | 15/07/2026 14:39:09 | 15/07/2026 14:40:37 | ESSAIS-LABO-SOMATIQUE | Attente Réception | 1/1 |
| 61277 | 706306       | CCC Ggg           | 04/09/2026 09:59:51 | 04/09/2026 09:22:03 | ESSAIS-LABO-CONSTIT   | Attente Réception | 0/0 |

### 8.3. A quoi correspond sur l'affichage prescription SPICE « CR Lu/Non Lu » ?

Afin d'accuser de la lecture du Compte Rendu biologique, le prescripteur doit désormais cliquer sur l'icône de la coche rouge en haut à droite (souligné en bleu sur la seconde capture d'écran).

| État        | CR Lu / Non Lu |   |
|-------------|----------------|---|
| CR diffusés | Oui            | > |
| CR diffusés | Non            | > |

[Liste des prescriptions](#) / [Détail prescription](#)



Prescription ID : 3E501

Modifiée le: 19/08/2026 11:30:48

Type de pathologie : Maladies Rares

Nom de la RCP : ESSAIS-LABO-CONSTIT

Pré-indications : ESSAIS-LABO-CONSTIT

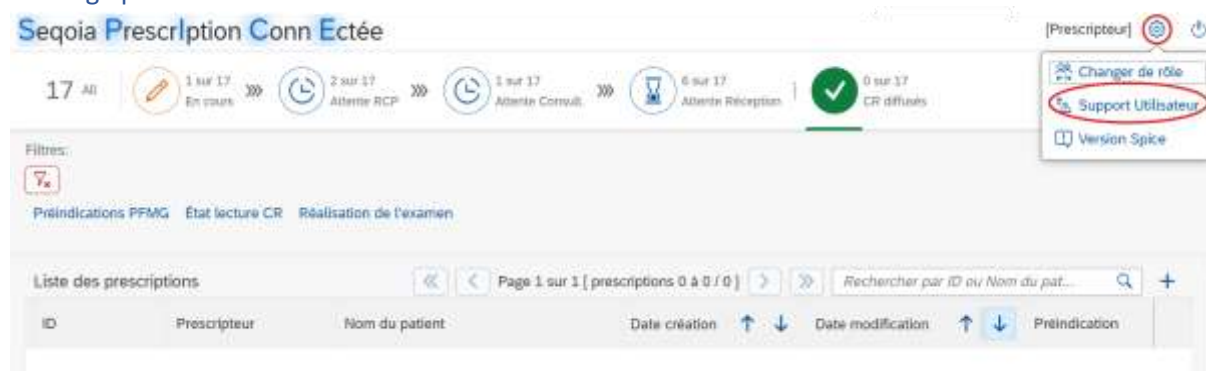
Statut : **CR diffusés**

Type d'examen : WGS



#### 8.4. Je n'ai pas trouvé de réponse à ma question.

Contactez le laboratoire SeqOIA en cliquant sur la roulette en haut à droite de la page et cliquez sur « Support Utilisateur ». Si votre message concerne un dossier en particulier, commencez votre message par l'ID SPICE du dossier concerné.



#### 8.5. Qui est destinataire des documents téléversés dans « données médicales » ?

Ces documents sont destinés à l'ensemble des professionnels qui valideront la prescription et procéderont à l'analyse médicale. Les données médicales renseignées participent à l'interprétation du génome du patient.